



CAP de recours des Secrétaires administratifs du 13 octobre 2016

Le corps des SA comprend :

- SACE : 814 agents
- SACS : 550 agents
- SACN : 1014 agents

1) Les mesures administratives ont été toutes acceptées :

- 12 accueils en détachement
- 6 demandes d'intégration

2) Les entretiens professionnels 2016

Nombre de fiches retournées : 1934 sur les 2695 attendues, soit un taux de retour de 81 %.

3) Les recours

Sur les annotations

- 3 recours portant sur une demande de modification des annotations du compte rendu étaient présentés : aucun n'a été accepté, ce que la CGT regrette vivement.

Sur les bonifications d'ancienneté

- 27 recours.

L'enveloppe totale à attribuer était de 2 152 mois.

L'exercice s'achève par un reliquat de 7 mois qui restent non attribués.

Attribution des mois de bonification pour l'exercice 2015	
Enveloppe totale des mois à attribuer	2 152
mois attribués avant CAP	2 124
reliquat avant CAP	28
mois attribués en CAP	21
total des mois attribués exercice 2015	2 145

Résultats des recours pour bonification d'ancienneté :

grade de l'agent	bonification avant CAP	demande de l'agent	bonification obtenue en CAP	total bonification obtenue par l'agent
SACN	Cadence moyenne	3	0	0
SACN	Cadence moyenne	1	1	1
SACN	Cadence moyenne	3	2	2
SACN	Cadence moyenne	2	1	1
SACN	Cadence moyenne	3	3	3
SACN	Cadence moyenne	1	0	0
SACN	Cadence moyenne	Non précisé	1	1
SACN	Cadence moyenne	2	0	0
SACN	Cadence moyenne	1	1	1
SACN	Cadence moyenne	3	2	3
SACS	1	Non précisé	0	1
SACS	Cadence moyenne	Non précisé	0	0
SACS	Cadence moyenne	1	1	1
SACS	Cadence moyenne	3	0	0
SACS	Cadence moyenne	2	1	1
SACS	Cadence moyenne	Non précisé	0	0
SACE	1	Non précisé	0	1
SACE	1	3	1	2
SACE	1	2	0	1
SACE	1	Non précisé	1	2
SACE	Cadence moyenne	3	1	1
SACE		2	0	1
SACE	Cadence moyenne	Non précisé	1	1
SACE	Cadence moyenne	3	1	1
SACE		Non précisé	1	2
SACE	Cadence moyenne	2	1	1
SACE	Cadence moyenne	2	1	1
total			21	

Sur un reliquat de 28 mois, 21 ont été attribués :

- 10 agents n'ont rien obtenu.
- 14 ont obtenu 1 mois
- 2 ont obtenu 2 mois
- 1 a obtenu 3 mois.

Le président de la CAP a précisé que 2016 était le dernier exercice de bonification.

En effet, l'accord PPCR (Parcours professionnel, rémunération, carrières), que la CGT n'a pas signé, supprime les bonifications d'ancienneté. A partir de 2016 les échelons ne seront gravés qu'à l'ancienneté.

Pour plus d'infos sur le positif PPCR, notamment sur les modifications relatives aux grilles indiciaires des SA, se reporter au site de la CGT :

<http://www.centrale-finances.cgt.fr/spip.php?article1048>

Le 17 octobre 2016,
Marie Jeanne ASSOUVIE,
Elue CGT à la CAP des SA